



PROJET DE REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DU CENTRE-BOURG DE **MURIANETTE**

MISSION DE PROGRAMMATION DES ESPACES PUBLICS

Bilan de la concertation



INTRODUCTION

PARTIE 1 : MODALITÉS DE CONCERTATION ET DE COMMUNICATION

PARTIE 2 : BILAN DE LA CONCERTATION

PARTIE 3 : SUITES DONNÉES



INTRODUCTION

Contexte du projet

Périmètres du projet

Concertation menée pendant l'étude

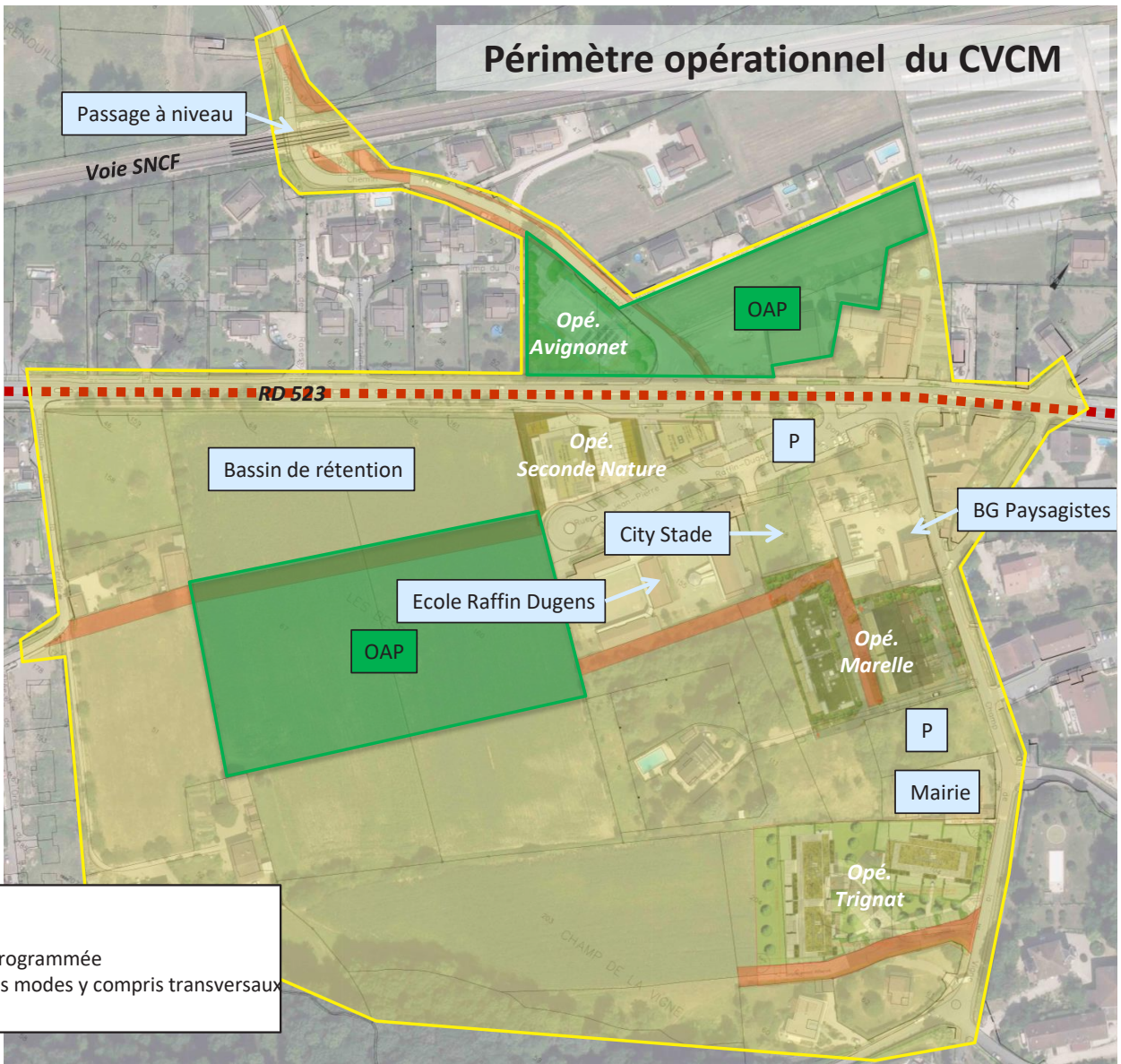
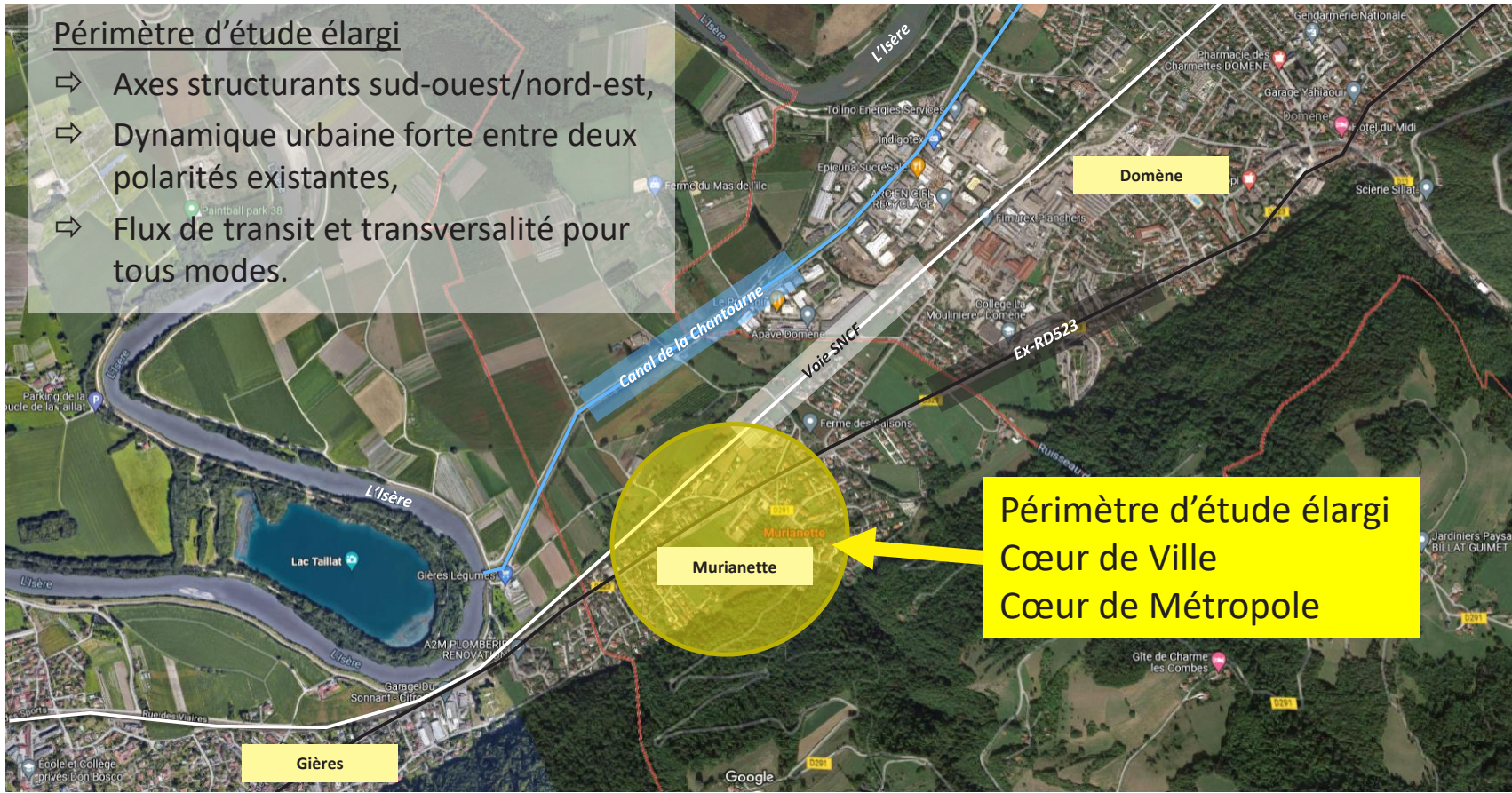
INTRODUCTION

CONTEXTE DU PROJET

Dans le cadre de la réflexion sur le devenir du centre-bourg de Murianette, une étude de programmation des espaces publics du secteur a été lancée en avril 2023.

Cette étude s'inscrit dans le programme « Coeurs de Ville, Coeurs de Métropole » initié par Grenoble Alpes Métropole et proposé aux communes, pour améliorer et développer chacun des pôles de vie du territoire. Cette démarche prend la forme de projets d'aménagement d'espaces publics proposés qui intègrent toutes les dimensions urbaines : l'amélioration de la qualité des espaces publics, le soutien aux commerces et à l'artisanat, le développement des transports en commun et des mobilités douces.

PÉRIMÈTRES DU PROJET



Légende:

- Périmètre opérationnel
- Opération d'aménagement programmée
- Axe majeur : accueillir tous les modes y compris transversaux
- Emplacements Réservés

INTRODUCTION

CONCERTATION MENÉE PENDANT L'ÉTUDE

Ce projet de requalification des espaces publics du centre-bourg de Murianette engageant la commune et Grenoble Alpes Métropole pour de nombreuses années, les élus ont affirmé leur volonté que cette réflexion soit partagée avec la population et que la participation citoyenne soit au coeur des différentes étapes de l'étude de programmation des espaces publics du centre-bourg.

Cette concertation (réglementaire au titre de l'article L 103-2 du code de l'urbanisme) s'est déroulée selon les 3 étapes de co-construction du projet :

- > Phase 1 (diagnostic) : un atelier « In Situ » a été organisé le 5 juin 2023 afin de partager le diagnostic du territoire.
- > Phase 2 (scénarios) : un atelier « Vision commune » a été organisé le 9 octobre 2023 afin de partager les orientations souhaitées pour le territoire puis un atelier « Maquette » a ensuite été mené le 15 janvier 2024 afin de présenter les scénarios d'aménagement à la population, recueillir leur avis et travailler des pistes d'améliorations.
- > Phase 3 (programme) : une réunion publique d'information a enfin été organisée afin de présenter le scénario retenu et le programme d'actions, selon décision et organisation par la commune.

Le présent document dresse le bilan de cette concertation. Il présente les différentes actions de concertation qui ont été mises en oeuvre durant cette étude ainsi que la façon dont les contributions des habitants ont été prises en compte dans les études.





PARTIE 1 : MODALITÉS DE CONCERTATION ET DE COMMUNICATION

PARTIE 1 : MODALITÉS DE CONCERTATION ET DE COMMUNICATION

UNE CONCERTATION RÉGLEMENTAIRE

Cette démarche de concertation est réglementaire : elle est encadrée par l'article L103-2 du Code de l'urbanisme. Ses modalités ont été définies par les élus du Conseil métropolitain dans la délibération du 29 septembre 2023.

CE QUE DIT LA DÉLIBÉRATION

Le processus de concertation a pour objectifs de :

Fournir au public une information claire sur le projet ;
Viser la participation d'un public diversifié et le plus large possible ;
Offrir la possibilité au public d'exprimer ses observations et ses propositions sur le dossier et permettre l'échange des points de vue.

Les modalités suivantes seront mises en place :

Pour s'informer :

- Une page dédiée sur la plateforme participative de la Métropole ;
- Des postes numériques accessibles sur le site de Grenoble Alpes Métropole

Pour s'exprimer :

- La mise à disposition de registres d'expression papier sur le site de Grenoble Alpes Métropole et en Mairie de Murianette ;
- La création d'un registre numérique sur la plateforme participative de la Métropole ;
- La possibilité d'adresser un courrier au président de la Métropole

Pour la participation du public :

- L'organisation d'au moins 2 réunions publiques dont la date et le lieu seront communiquées par plusieurs supports (presse, internet, ...) ;

PARTIE 1 : MODALITÉS DE CONCERTATION ET DE COMMUNICATION

LES MOYENS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Un dispositif d'information a été déployé afin de faire connaître le projet de requalification des espaces publics du centre-bourg de Murianette et la démarche de concertation qui l'accompagne.

LA PLATEFORME PARTICIPATIVE

La Métropole est particulièrement investie sur les enjeux de participation numérique. Ouverte en avril 2016, et renouvelée en 2020 la plateforme participative metropoleparticipative.fr constitue le pivot de la politique de participation numérique de la Métropole. Elle héberge et centralise l'ensemble des démarches de participation citoyenne portées par la Métropole. Elle constitue également un espace de participation à part entière avec plusieurs modules collaboratifs.

Une page dédiée à la concertation réglementaire du projet de requalification des espaces publics du centre-bourg de Murianette a été ouverte le 14 septembre 2023. Cette page constitue à la fois un espace ressources informatif et pédagogique sur le projet et ses enjeux, un fil d'actualité de la démarche mais également un espace centralisant l'ensemble des supports et des livrables de la démarche de concertation.

Concertation

Réaménagement du centre-bourg de Murianette

[Facebook](#) [Twitter](#) [LinkedIn](#) [Instagram](#)

Présentation du projet

La concertation

Les grandes phases

Phase 1 : Participez au diagnostic

Phase 2 : Enrichissez les scénarios d'aménagement

Phase 3 : Bilan de la concertation

Contribuez au projet !

CŒURS DE VILLE, CŒURS DE MÉTROPOLÉ

Porté par : [Grenoble-Alpes Métropole](#) [Murianette](#)

Jusqu'au 31/12/2024 Phase 3 : Bilan de la concertation

La concertation

Réaménagement du centre-bourg de Murianette

La Métropole Grenoble-Alpes et la commune de Murianette ont lancé une étude portant sur le réaménagement du centre-bourg.

L'objectif ? Améliorer la qualité des **espaces publics**, favoriser les **mobilités actives** et renforcer l'**identité du centre**.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du dispositif métropolitain "[Cœurs de Ville, Cœurs de Métropole](#)" qui permet aux communes de l'agglomération de rendre leur centre-ville ou leur centre-bourg plus accessible, plus végétalisé et plus agréable à vivre.

C'est désormais au tour de Murianette d'en bénéficier !

Contribuez en ligne ou dans les cahiers de concertation disponibles à l'accueil de la Métropole et à l'accueil de la Mairie de Murianette.

PARTIE 1 : MODALITÉS DE CONCERTATION ET DE COMMUNICATION

LES MOYENS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

PAGES FACEBOOK

La communication sur les temps de concertation a pu s'appuyer sur la page Facebook dédiée aux démarches de participation citoyenne de la Métropole ainsi que sur la page Facebook de la commune de Murianette.



AFFICHES ET FLYERS

Des affiches et des flyers ont été distribués dans les boîtes aux lettres des murianettois afin de les informer de la tenue de chacun des temps de concertation.



PARTIE 1 : MODALITÉS DE CONCERTATION ET DE COMMUNICATION

LES MOYENS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

LISTE DE DIFFUSION

Une liste de diffusion dédiée au projet a été mise en place dès la réunion de lancement, puis a été complétée au fur et à mesure des temps de concertation. Cette liste de diffusion a permis d'annoncer les temps de concertation et de mettre en ligne les comptes-rendus et les supports de présentation. Près de 70 personnes se sont inscrites à la liste.



LE CAHIER DE CONCERTATION

Afin d'accompagner la démarche de concertation, un document ressource synthétisant l'ensemble des éléments de contexte liés au projet a été élaboré.

Ce cahier était mis à disposition au siège de Grenoble Alpes Métropole ainsi qu'en mairie de Murianette.



MURIANETTE



CAHIER DE CONCERTATION

Dispositif de concertation réglementaire
JANVIER 2024 – MARS 2024

*Projet d'aménagement des espaces publics du
centre-bourg de Murianette*

PARTIE 1 : MODALITÉS DE CONCERTATION ET DE COMMUNICATION

LES MOYENS D'EXPRESSION DU PUBLIC MIS EN ŒUVRE

LES REGISTRES

Des registres libres de contributions étaient disponibles pour l'ensemble des citoyens de la métropole au siège de Grenoble Alpes Métropole ainsi qu'en mairie de Murianette.

-> 0 contribution reçue

UNE PAGE DE CONTRIBUTION SUR LA PLATEFORME

Un espace de contribution a été ouvert sur la plateforme participative de la Métropole du 14 septembre 2023 au 1 décembre 2024.

-> 24 contributions reçues

LES COURRIERS

Les habitants pouvaient adresser des courriers au président de Grenoble Alpes Métropole pour faire part de leurs avis.

-> 0 contribution reçue

LES RÉUNIONS DE CONCERTATION

Afin de permettre au plus grand nombre de pouvoir s'informer et d'échanger sur le projet, la Métropole Grenoble Alpes, en partenariat avec la commune de Murianette, a proposé 4 temps de concertation :

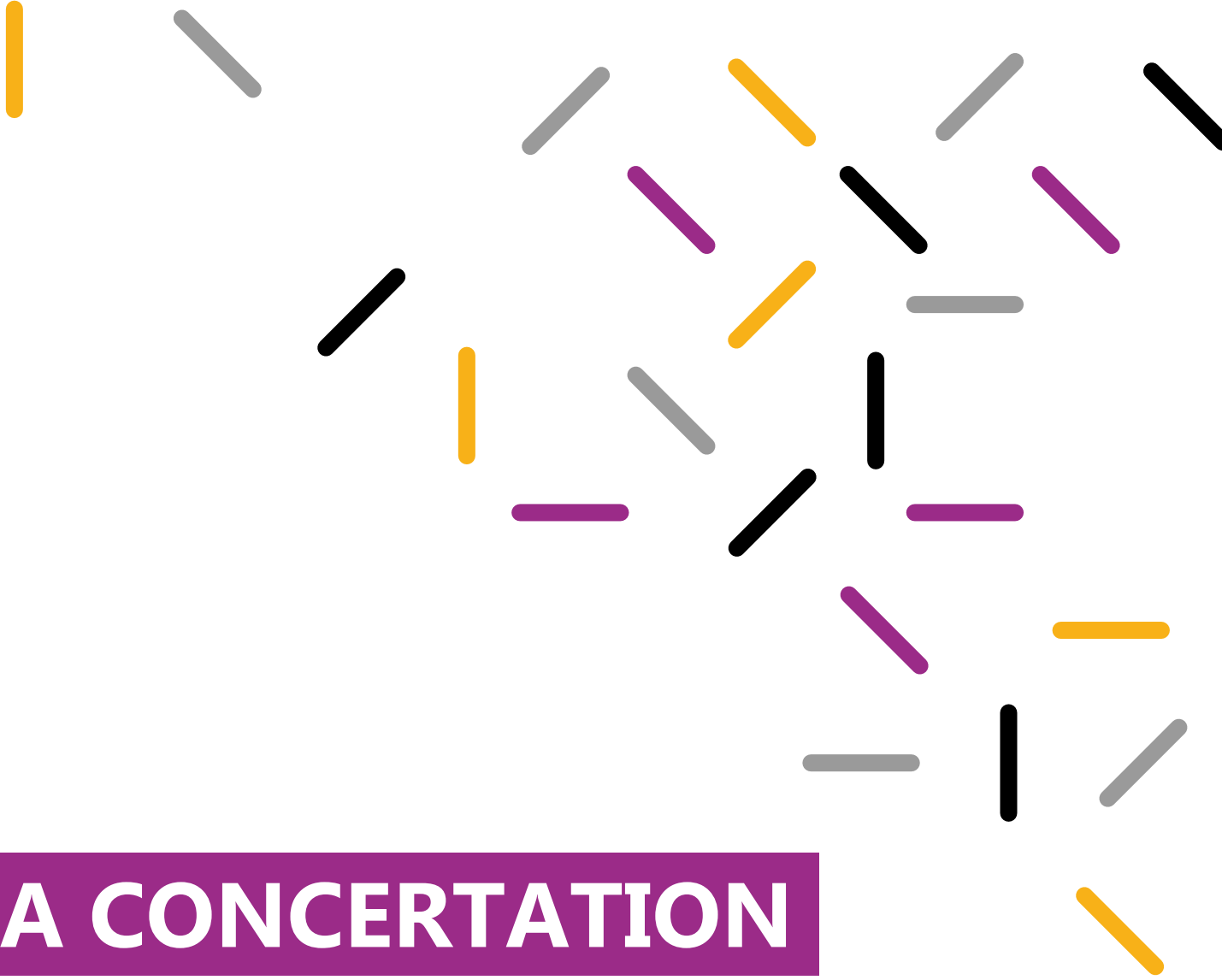
- Un atelier sur site le 5 juin 2023 (44 participants)
- Un atelier « vision commune » le 9 octobre 2023 (45 participants)
- Un atelier « maquette » le 15 janvier 2024 (22 participants)
- Une réunion de bilan de la démarche le 4 novembre 2024 (47 participants)



PARTIE 1 : MODALITÉS DE CONCERTATION ET DE COMMUNICATION

SYNTHESE DES CHIFFRES DE LA PARTICIPATION





PARTIE 2 : BILAN DE LA CONCERTATION

Rappel du calendrier de l'étude et de la concertation

Présentation des différents secteurs

Synthèse globale

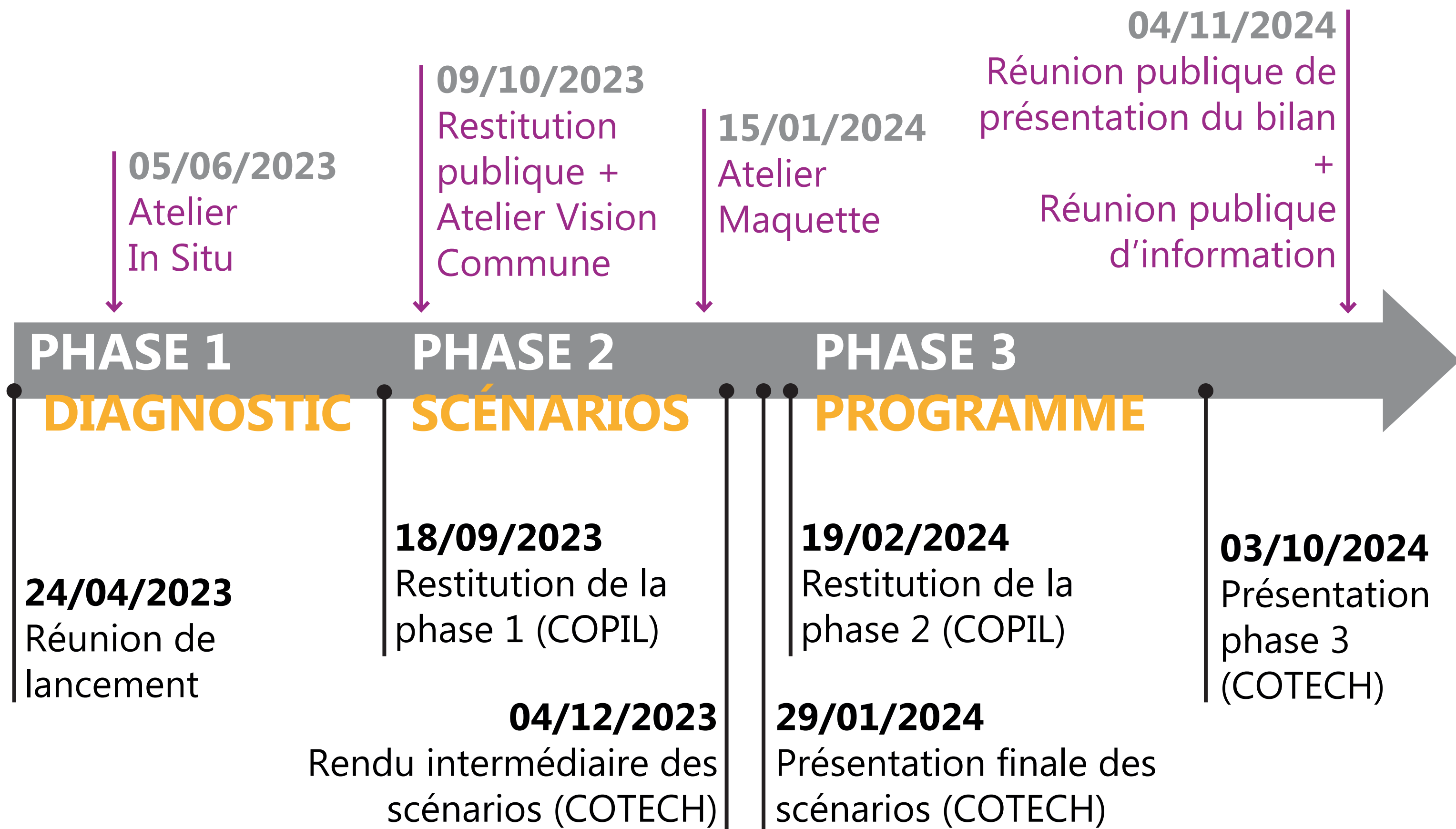
Rue Hector Berlioz

Place Raffin Dugens

Chemin d'Avignonet

PARTIE 2 : BILAN DE LA CONCERTATION

RAPPEL DU CALENDRIER DE L'ÉTUDE ET DE LA CONCERTATION



PARTIE 2 : BILAN DE LA CONCERTATION

LES DIFFÉRENTS SECTEURS

L'ambition majeure, en continuité avec le programme Coeur de ville, Coeur de métropole, est de créer une véritable centralité à Murianette, un coeur de ville. L'étude programmatique a donc défini et resserré le périmètre de l'étude, et, sectorisé ce périmètre afin d'orienter un projet pertinent avec des actions ciblées. Trois secteurs stratégiques ont été identifiés :

- 1/Rue Hector Berlioz,
- 2/Place Raffin Dugens,
- 3/Chemin d'Avignonet.

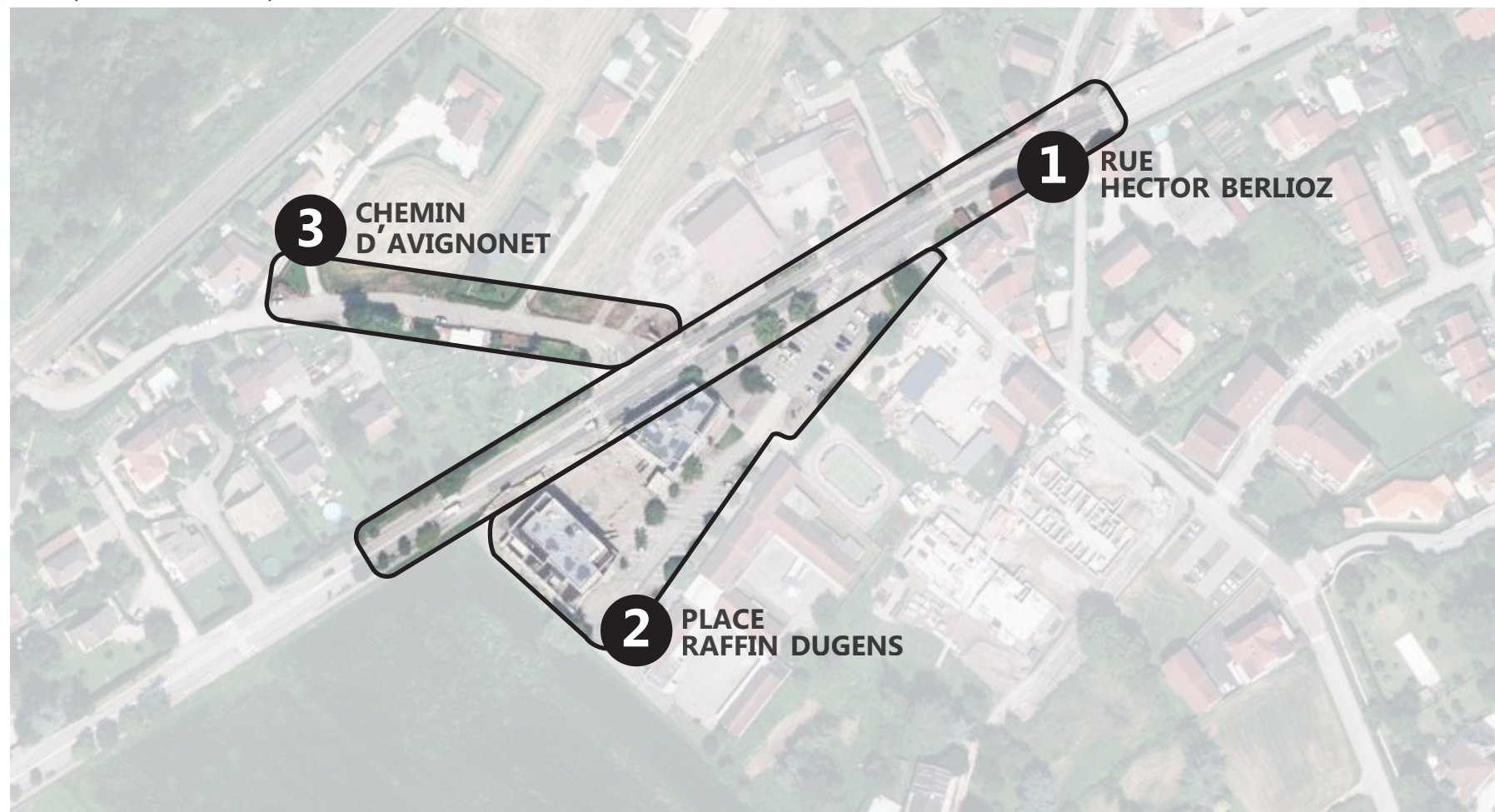
Ces trois secteurs ont été validés techniquement et politiquement lors du travail de priorisation mené en fin de la phase 'scénario' (phase 2), lors du Comité de pilotage (19/02/2024).

L'intérêt de sectoriser est également financier, technique, mais aussi dû au contexte probable d'évolution du contexte murianettois, notamment avec un scénario de base et des propositions de variantes.

Cette stratégie ainsi que les trois secteurs jugés comme prioritaires ont été ensuite validés par les habitants de Murianette lors de la réunion publique du 03.10.2024.

La synthèse de la concertation sera structurée par secteur, et par les thématiques récurrentes qui ont émergé lors des différentes phases de la concertation:

MOBILITE, VEGETALISATION, QUALITE DES ESPACES PUBLICS



THEMATIQUE par secteurs



Mobilité



Végétalisation



Qualité des espaces publics

PARTIE 2 : BILAN DE LA CONCERTATION

SYNTHÈSE GLOBALE

MOBILITÉ



En terme de mobilité, l'ensemble de la concertation fait ressortir 4 intentions majeures des habitants:

- ° FAVORISER LES MODES DOUX, déplacement cycles et piétons
- ° APAISER LA CIRCULATION surtout au niveau de la rue Hector Berlioz.

- ° AMELIORER LA DESSERTE EN BUS
- ° SECURISER piétons et cycles vis à vis de la circulation routière.

Ces intentions s'appuient sur le constat actuel, largement partagé, d'un manque de sécurité pour les cycles et piétons.

Au niveau de la rue Hector Berlioz, les croisements sont identifiés comme dangereux sur cette portion passante; la voie cyclable, non séparée et non continue également.

Les aménagements actuels de gestion des flux ne garantissent pas la diminution de la vitesse des automobilistes sur cette portion traversant pourtant cet espace habité.

Au niveau de l'école, le parvis étant actuellement un parking, cet espace est peu sécurisé et ressenti comme « pas

agréable » pour une sortie d'école.

Ces intentions majeures formulées par les habitants, sont contre-balancées par des réticences, au regard du projet, vis à vis de:

- ° la réduction du stationnement. Plusieurs habitants considèrent que l'offre actuelle n'est déjà pas assez conséquente, surtout aux heures d'ouvertures et sorties d'école.

- ° la complexification de la circulation par les modifications, comme les mises en sens unique et les stop

- ° la congestion aux heures de pointes par la suppression des feux, identifiés comme dangereux et pouvant engendrer des difficultés d'insertion (sur la rue Hector Berlioz).

La diminution du stationnement en faveur d'une réduction de la mobilité automobile fait émerger d'autres attentes, notamment en terme d'augmentation de fréquence des transports en commun ainsi qu'une revue à la baisse de la tarification.

En terme de sécurité, des solutions ont émergé de la concertation:

- ° fermer l'accès aux voitures pour créer un espace sécurisé, uniquement accessible aux cycles et piétons au

niveau de l'école

- ° aménager un parking à l'entrée de Murianette (entre le bassin de rétention et les logements) en remplacement des places supprimées dans le centre-bourg

- ° sécuriser et simplifier les croisements sur la rue Hector Berlioz

- ° dévier la piste cyclable au niveau du chemin de la Perrière, jugée trop dangereuse aujourd'hui par manque de continuité sur la rue Hector Berlioz.

Par ailleurs, l'aménagement du chemin de la Délaissée pour qu'il soit pratique et accessible aux piétons ressort également dans les attentes. Ce chemin étant hors périmètre du projet, il n'a pas été pris en compte dans la présente étude programmatique. La demande a bien été prise en compte par l'équipe municipale.

Au niveau du chemin de la Perrière, plusieurs contributions (18), s'opposent à la création d'un accès véhicules pour l'éventuel projet résidentiel situé sur les actuelles parcelles agricoles. La sécurité et le manque d'espace en sont les raisons principales évoquées.

PARTIE 2 : BILAN DE LA CONCERTATION

SYNTHÈSE GLOBALE

QUALITÉ DES ESPACES PUBLICS



La principale attente en terme d'espace public est d'avoir une place de village, un véritable espace rassembleur et sécurisé, sans accès voiture. Cet espace est dans la majorité des contributions identifié devant l'école, le long de la rue Raffin Dugens et la place existante entre celle-ci et la rue Hector Berlioz.

La création d'un espace de jeux fait également partie des attentes. Le bassin de rétention est perçu comme une opportunité de réaliser cet espace de jeux et de répondre aux différentes attentes en terme de végétalisation.

La présence de commerces de proximité fait aussi partie des attentes prégnantes.

VÉGÉTALISATION



«Végétaliser le plus possible» pourrait résumer l'envie commune des murianettois.

La végétation est identifiée comme un des éléments majeurs afin de pallier à la chaleur estivale pour l'aménagement du centre-bourg de Murianette. Actuellement perçu, très majoritairement, comme trop minéral.

Préserver et conforter la végétation existante, d'une part, et planter, afin d'avoir plus d'ombrage et d'espaces végétalisés font partie des intentions récurrentes des habitants.

La mise en place d'une fontaine fait également partie des demandes.

Des interrogations pointent la gestion et l'entretien de ces espaces. La main d'oeuvre n'étant pas identifiée comme suffisante pour gérer plus d'espaces plantés. La demande pertinente est de s'assurer que la gestion et la sélection d'espèces peu exigeantes, est bien prise en compte dans l'étude.

Les réticences émergent plutôt dans la dernière phase de la démarche de concertation, lors de la restitution publique du projet. En effet, la diminution des stationnements et de la place de la voiture, en faveur de la création d'espaces plantés, se matérialise par une compétitivité spatiale. Quelques murianettois présentent un avis divergeant afin de maintenir les stationnements nécessaires à leurs usages quotidiens

PARTIE 2 : BILAN DE LA CONCERTATION

RUE HECTOR BERLIOZ



MOBILITÉ

La concertation a mis en évidence, par un large consensus, le caractère dangereux actuel de la rue Hector Berlioz, portion traversante de l'ancienne route départementale au niveau du centre-bourg de Murianette.

Les habitants, identifient les croisements comme non sécuritaires. Le déplacement piéton, de part et d'autre, est saccadé, dangereux au vu de la vitesse, souvent non respectée, et ce, malgré les feux présents actuellement.

La piste cyclable s'interrompt d'un côté et se poursuit de l'autre, cette rupture est perçue comme dangereuse pour les cyclistes, comme pour les automobilistes.

Certains carrefours présentent également un manque de visibilité et donc une insertion difficile qui impose une vigilance.

La volonté majeure est de sécuriser piétons et cyclistes, et d'apaiser la circulation sur la traversée de la

commune.

Lors des ateliers menés (phase scénario), les habitants présents ont sélectionné des images de références, présentant un vocabulaire de voiries plus urbaines, marquant ainsi l'entrée dans une agglomération. Ces éléments: rétrécissement des chaussées, plateau surélevé, massifs plantés séparant les mobilités douces de la chaussée; ont bien été identifiés comme des moyens de diminuer la vitesse des automobilistes au niveau du centre-bourg, et sont accueillis de manière favorable.

- > De l'**ombre** et du **mobili**er pour améliorer la convivialité
- > De l'**eau** et de la **végétation** pour retrouver un peu de nature au centre du village

Images de références sélectionnées par les habitants lors des
ATELIER DE CONCERTATION MAQUETTE
15.01.2024

TRAVERSÉE DU VILLAGE (RUE HECTOR BERLIOZ)



PARTIE 2 : BILAN DE LA CONCERTATION

RUE HECTOR BERLIOZ



MOBILITÉ

La volonté des habitants est de réaliser deux parking principaux (un côté bassin, l'autre au croisement de la rue Hector Berlioz et de la montée du Champ de la vigne) afin de favoriser une circulation piétonne et cycle au sein du centre-bourg tout en maintenant le stationnement, et donc la venue en voiture à Murianette.

Afin de desservir les logements et l'école, une partie des murianettois propose la création d'un nouvel accès depuis la RD523 au niveau du futur bassin de rétention.

La restitution finale de la concertation, a permis de faire émerger des réticences concernant le projet programmatique présenté; notamment au niveau de la suppression des feux sur la rue H.Berlioz et le remplacement par des 'Cédez le passage' au niveau des rues adjacentes. Plusieurs murianettois s'accordent sur le fait que la circulation sera « encore plus congestionnée » qu'actuellement. L'insertion sur la rue H.Berlioz serait difficile de part le flux et la vitesse des automobilistes (les

feux ne régulant plus les passages). La crainte se porte sur la capacité des aménagements de types urbains (rétrécissement de chaussée, plateau surélevé...) à véritablement imposer un ralentissement.

Ces aménagements font également émerger d'autres inquiétudes plus spécifiques, concernant l'accès aux convois exceptionnels et la facilité d'opération d'une déneigeuse. Les dimensions seront prises en compte dans les études opérationnelles (suites menées à cette étude programmatique).

Bien que la déviation totale de la piste cyclable RD523 via le chemin de la Perrière et rue Raffin Dugens, soit plébiscitée par plusieurs habitants, afin de sécuriser et favoriser le déplacement vélo, elle n'a pas été exploitée dans cette étude programmatique.

Le parti pris a été de maintenir la continuité de la voie cyclable existante sur l'ensemble de l'axe de la route départementale, de part et d'autre. Le projet prévoit de sécuriser cette piste cyclable du centre-bourg en la séparant de la voirie.



VÉGÉTALISATION

Concernant la végétalisation, l'intention de planter 'partout où cela est possible', est bien intégrée par les habitants comme un moyen également de séparer et sécuriser les différentes mobilités (chaussées, mobilités douces). Les réticences sont au niveau de la gestion et de l'entretien de ces espaces et également de la possibilité de faire passer les engins de déneigement.

Une remarque attire l'attention concernant la nécessité dans l'aménagement de bien prendre en compte la visibilité au niveau des carrefours, notamment au niveau du chemin de la Délaissée. Un massif planté, dense à hauteur de regard, pouvant obstruer la vue et donc être un élément dangereux.

PARTIE 2 : BILAN DE LA CONCERTATION

PLACE RAFFIN DUGENS



MOBILITÉ

Dans les premiers échanges de concertation, il ressort que la majorité des habitants sont favorables et ont apprécié la réduction de la place de la voiture en faveur des piétons et de la végétalisation de la place Raffin Dugens. La circulation et le stationnement devant l'école étant jugé comme dangereux, l'intention des habitants est de supprimer la voiture au niveau de cet espace.

Les réticences émergent en fin de concertation, après la présentation des scénarios court terme. Ceux-ci présentent une suppression des places de stationnement actuelles sans compensation numéraire dans l'immédiat. Cette compensation s'effectuant, à long terme, avec l'emprise foncière de BG Paysage et l'espace du bassin de rétention. Ces deux espaces de stationnement étant tributaires de négociations et d'études approfondies (dimensionnement du bassin entre autre), ils sont perçus par une partie des habitants comme incertains.

Les modifications de la circulation: la mise en place de sens uniques, de stop, la suppression de feux; sont assimilés à une complexification de la circulation et une congestion accrue lors des heures de pointe.

La réalisation de dépose-minute fait partie des demandes, afin d'accéder aux futurs commerces et de venir chercher ou déposer les enfants à l'école.

- > De l'**ombre** et du **mobilié** pour améliorer la convivialité
- > De l'**eau** et de la **végétation** pour retrouver un peu de nature au centre du village

Images de références sélectionnées par les habitants lors des
ATELIER DE CONCERTATION MAQUETTE
15.01.2024

PLACE DU VILLAGE



PARTIE 2 : BILAN DE LA CONCERTATION

PLACE RAFFIN DUGENS



MOBILITÉ

Plusieurs contributions concernent le chemin de la Perrière et la construction d'un projet immobilier. La portion circulaire de ce chemin sur les parcelles actuellement agricoles, réalisée récemment, est déjà identifiée comme « étroite » et « accidentogène » avec la fréquentation actuelle. L'installation de nouveaux habitants par la réalisation de ce projet immobilier fait naître des inquiétudes de part l'augmentation de la circulation.

Une des contributions porte sur l'impact de la suppression des places de stationnement sur l'activité des commerces actuels, la crainte étant la perte d'activité et donc la fuite des commerces présents.

QUALITÉ DES ESPACES PUBLICS



La concertation menée met en évidence l'envie des habitants d'avoir une véritable place de village, un espace de rencontre, rassembleur et convivial.

Les aménagements et l'organisation spatiale actuelle, sont décrits, communément, comme manquant d'espaces sécurisés où « on l'on peut se retrouver ». L'installation d'un café, de commerces de proximité, d'un terrain de pétanque, de bancs, font partie des attentes habitantes afin de favoriser la convivialité.

L'aménagement du bassin de rétention en parc aménagé, ouvert au public, est très apprécié. Le potentiel multi-fonctionnel de cet ouvrage de sécurité: lieu de détente public, espace de nature participant à la réduction de la chaleur urbaine estivale; est accueilli de manière très positive, et constitue une envie importante des murianettois. Cet aménagement, étant tributaire d'études approfondies quand à la possibilité de réalisation du parc (dimensionnement

emprise et profondeur du bassin de rétention), se présente comme une incertitude qui tend à modérer l'enthousiasme des habitants, mais qui est bien compris.

La présence d'une fontaine au niveau de la place émerge également lors de la concertation, le but étant d'avoir un point de rafraîchissement public en été.

PARTIE 2 : BILAN DE LA CONCERTATION

PLACE RAFFIN DUGENS



VÉGÉTALISATION

En terme de végétalisation l'ensemble des habitants souhaite une place plus végétalisée et ombragée.

Conserver la végétation existante et la développer, en plantant des arbres, constitue un souhait constant tout au long de la concertation, notamment concernant un mail paysager donnant accès à l'école. Certaines contributions et remarques pendant la restitution publique de la concertation, expriment un avis plus nuancé dès lors que l'augmentation des espaces plantés est au détriment du stationnement.

Comme évoqué la réalisation d'un parc végétalisé au niveau du bassin de rétention est perçu très favorablement par l'ensemble des habitants, notamment pour la dimension écologique, la plantation d'arbres et l'apport de fraîcheur en été.

PARTIE 2 : BILAN DE LA CONCERTATION

CHEMIN D'AVIGNONNET

QUALITÉ DES ESPACES PUBLICS

Concernant le chemin d'Avignonnet, la volonté exprimée des murianettois est de préserver le caractère rural du chemin.

L'aménagement esquissé présenté: la mise en place de stationnement, la suppression du feu et la création de logements; fait émerger des questionnements en terme de circulation automobile, notamment pour l'insertion sur la rue Hector Berlioz.

La forte demande d'avoir plus de commerces de proximité au niveau du centre-bourg de Murianette a émergé dès les premiers ateliers.

Une des inquiétudes se porte en effet sur le manque de stationnement que présente le projet et l'activité de ces commerces. La mise en place d'arrêt minute est apparue comme indispensable.

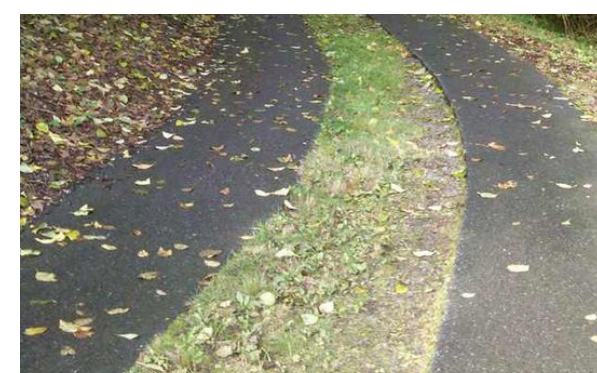
La proposition de l'étude programmatique d'installer une partie des commerces au niveau des futures constructions, côté Isère de la rue Hector Berlioz a été entendu favorablement.



VÉGÉTALISATION

La création d'espaces plantés est accueillie positivement dans la mesure où la visibilité est bien prise en compte dans la sélection des essences végétales.

CHEMIN RURAL D'AVIGNONNET



Un chemin **partagé**, dédié à tous les modes >
Des abords **végétalisés** >



PARTIE 3 : SUITES DONNÉES

Synthèse générale

Contributions retenues et non-retenues

Rue Hector Berlioz

Place Raffin Dugens

Chemin d'Avignonet

PARTIE 3 : SUITES DONNÉES

SYNTHÈSE GÉNÉRALE

Végétaliser partout où cela est possible (1er temps)

Réduire la place de la voiture devant l'école et aménager le parvis comme une centralité piétonne (1er temps)

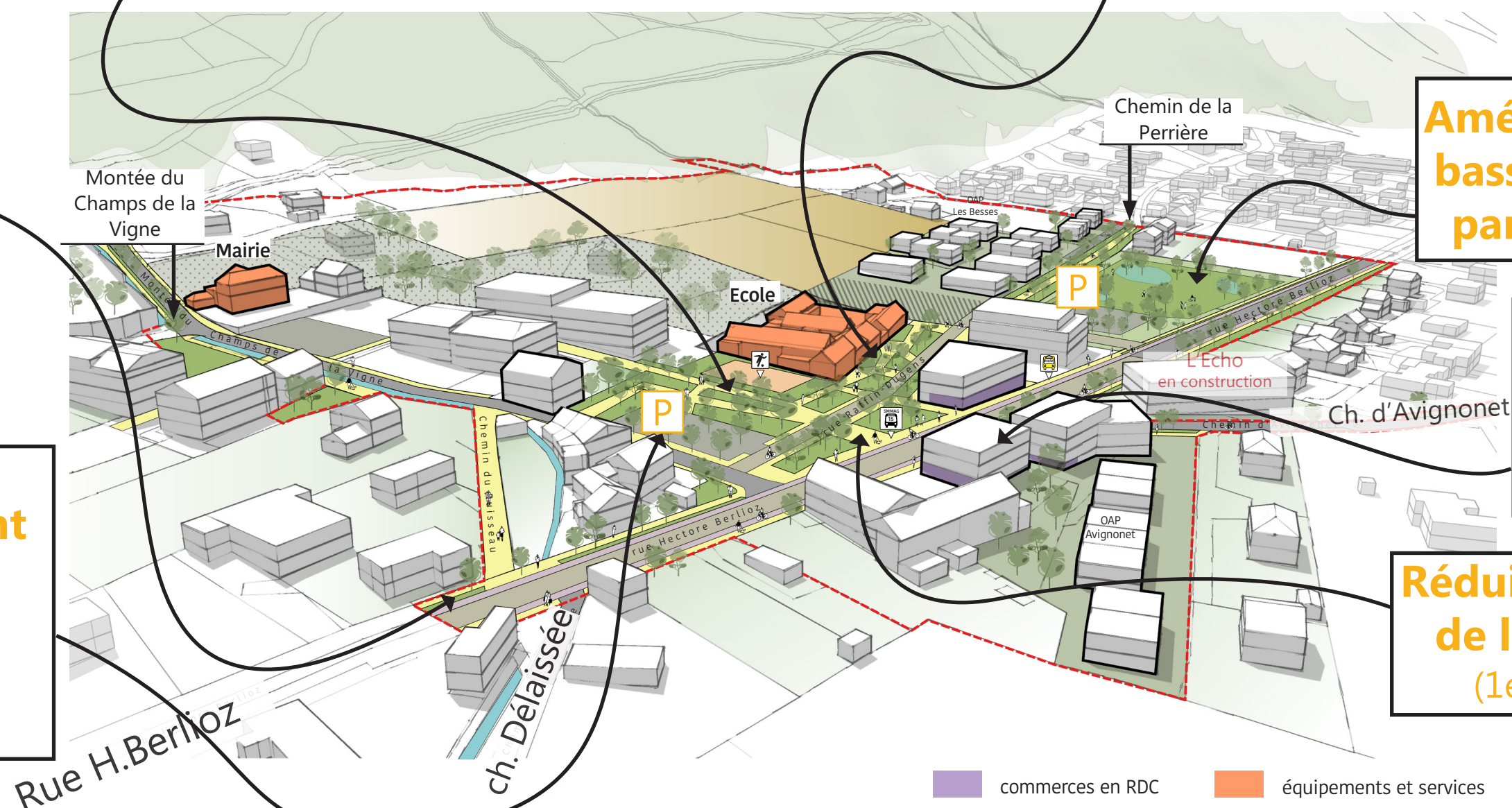
Sécuriser/apaiser la traversée du village (1er temps)

Aménager le futur bassin comme un parc (3ème temps)

Organiser le stationnement autour de 2 parkings principaux (3ème temps)

Conforter l'offre commerciale (2ème temps)

Réduire la place de la voiture (1er temps)



PARTIE 3 : SUITES DONNÉES

SYNTHÈSE GÉNÉRALE : LES 7 ACTIONS MAJEURES

Portées par les collectivités en réponse aux contributions des habitants

Réduire la place de la voiture devant l'école et aménager le parvis comme une centralité piétonne (1er temps)



Création d'un parvis ombragé sécurisé

accessible uniquement aux piétons et aux cycles et intégrant du mobilier ludique

Sécuriser/apaiser la traversée du village (1er temps)



Mise en place d'un vocabulaire paysager

qui marque l'entrée dans Murianette et impose la réduction de la vitesse

> Réduction emprise chaussée, plateau surélevé, bandes plantées

Réduire la place de la voiture (1er temps)



Ouverture d'espaces végétalisés

grâce à la réduction de l'emprise dédiée à la voiture:

> à court terme: bandes plantées, parvis ombragé, plantation d'arbre

> à long terme: intention d'aménager le bassin de rétention en parc public

Végétaliser partout où cela est possible (1er temps)

PARTIE 3 : SUITES DONNÉES

SYNTHÈSE GÉNÉRALE : LES 7 ACTIONS MAJEURES

Portées par les collectivités en réponse aux contributions des habitants

**Aménager le futur
bassin comme un parc**
(3ème temps)



Poursuite des investigations & réflexions
(études opérationnelles, dimensionnement)
dans l'intention de répondre au souhait des
habitants d'aménager le bassin de rétention en parc
public

**Organiser le
stationnement autour
de 2 parkings
principaux** (3ème temps)



**Planification des négociations & des études
approfondies**
permettra de lever les 2 contraintes majeures pour
la création des 2 parking
(Acquisition foncière de BG Paysage,
dimensionnement du bassin de rétention)

**Conforter l'offre
commerciale** (2ème
temps)



**Création d'un petit parvis dédié aux
commerces** au croisement Chemin d'Avignonet -
rue Hector Berlioz
(rez-de-chaussée commercial, OAP 36)

PARTIE 3 : SUITES DONNÉES

SYNTHÈSE GÉNÉRALE I CONTRIBUTIONS RETENUES & NON-RETENUES

SCÉNARIO A LONG TERME ET A PLUS COURT TERME

Nourri de l'ensemble de la concertation et de l'expertise de l'agence Athanor, l'étude programmatique a élaboré deux scénarios : un **scénario à long terme** et un **à plus court terme**. Le but étant de prioriser les emprises projets (pour raisons de maîtrise budgétaire), et de pouvoir agir dès aujourd'hui sur ce qui est mutable, sans obérer une éventuelle mutation future à long terme.

Le scénario à plus court terme a fait l'objet de fiches actions par secteur (rue Hector Berlioz, place Raffin Dugens et chemin d'Avignonet) afin d'être le plus concret en terme d'action.

Le **scénario à long terme**, ambitieux, prévoit l'intégration de la volonté habitante concernant le bassin de rétention, avec la réalisation d'un parc. Il s'appuie également sur la réalisation d'une place publique d'envergure, et de stationnements, grâce à l'acquisition foncière de l'emprise actuelle de BG Paysage.



PARTIE 3 : SUITES DONNÉES

SYNTHÈSE GÉNÉRALE I CONTRIBUTIONS RETENUES & NON-RETENUES

SCÉNARIO A LONG TERME ET A PLUS COURT TERME

Le bassin de rétention étant assujéti à des études d'évaluation de risques, de volumes et de fréquences de précipitation, impactant le dimensionnement et la profondeur, la faisabilité du parc découle de ces impératifs techniques. C'est pourquoi, les intentions sur ce secteur de projet sont inscrites dans le scénario à long terme (réalisation d'un parking souhaité par les habitants).

Concernant le scénario à plus court terme, le programme décrit les trois secteurs: rue Hector Berlioz, place Raffin Dugens et chemin d'Avignonet, sous formes de fiches actions, reprenant les impératifs et les volontés habitantes.

Ces trois secteurs ont été également sélectionnés car ils permettent d'apporter un changement rapide et visible pour le centre-bourg (accompagnement des opérations immobilières en cours ou livrées), et qu'ils apportent une plus-value qualitative importante pour les habitants.

LE BASSIN DE RÉTENTION



- > Des aménagements de type « jardin de pluie » (rochers et plantations)
- > Un bassin accessible

PARTIE 3 : SUITES DONNÉES

CONTRIBUTIONS RETENUES & NON-RETENUES

RUE HECTOR BERLIOZ

L'intention majeure des habitants concernant la rue Hector Berlioz était d'apaiser la circulation des véhicules et de sécuriser les mobilités douces.

Le **programme** prévoit les aménagements suivants:

> APAISER LA CIRCULATION

Marquer l'entrée et la traversée de Murianette par des aménagements de type 'urbain':

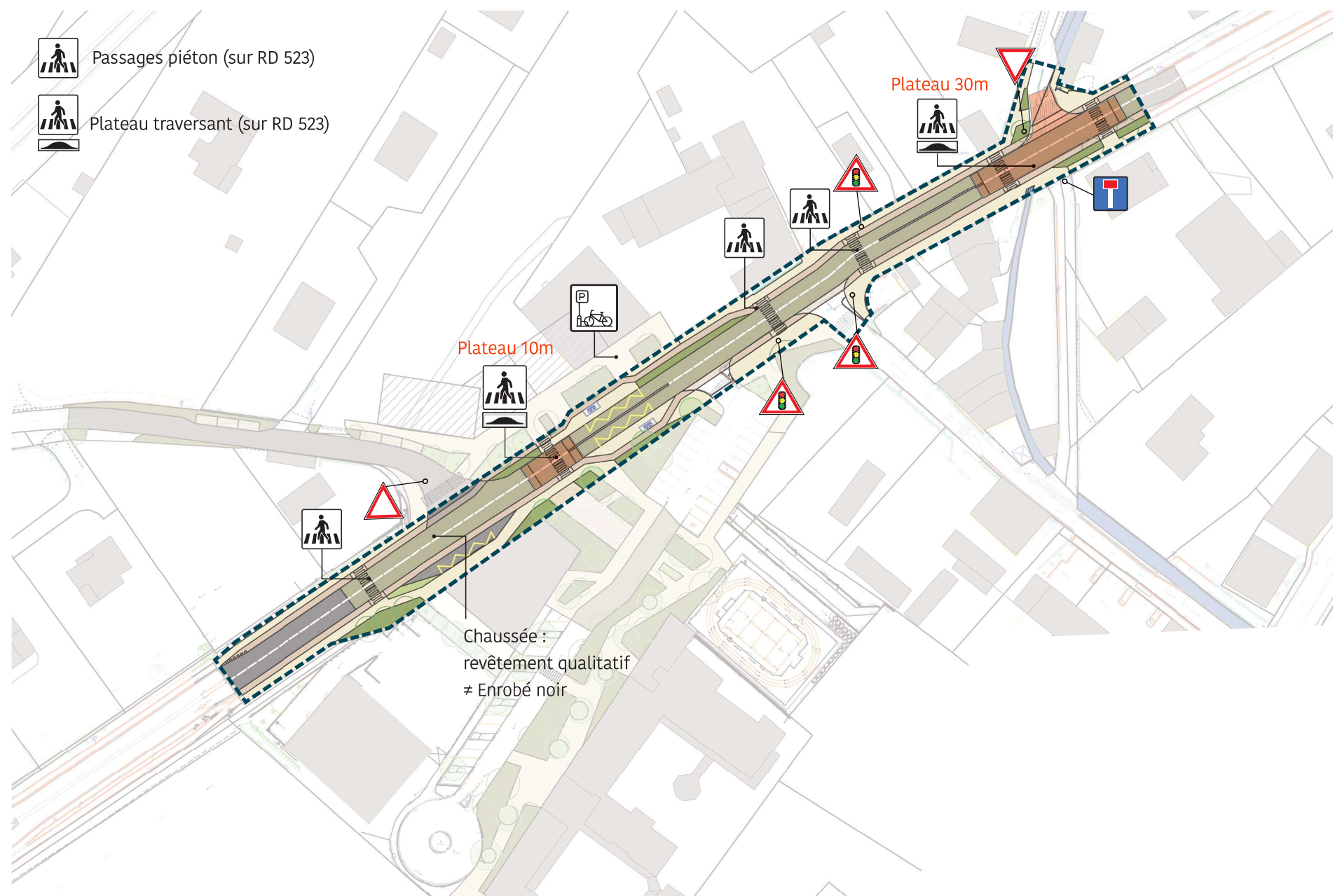
- > Rétrécissement de la chaussée au profit des cycles et piétons

- > Mise en place d'un plateau qui marque la traversée de village, ainsi qu'une rupture dans la continuité de la rue Hector Berlioz.

- > De nouvelles traversées piétonnes sécurisées.

Ces éléments d'aménagement font partie des images de références sélectionnées par les groupes de travail dans l'**Atelier Maquette**. Ce vocabulaire, plus urbain, incite chaque automobiliste à ralentir, de façon inconsciente comme l'ont démontré les études de circulation

EXEMPLE D'AMENAGEMENT PERMETTANT UN APAISEMENT DE LA CIRCULATION



PARTIE 3 : SUITES DONNÉES

CONTRIBUTIONS RETENUES & NON-RETENUES

RUE HECTOR BERLIOZ

et les expérimentations menées au sein de la métropole grenobloise.

La modification à l'accès Raffin Dugens par une entrée/sortie commune sans feux de régulation au niveau de la rue Hector Berlioz sera permise par l'apaisement de la vitesse grâce aux plateaux surélevés.

> Moins de vitesse = plus de temps pour s'insérer

MOBILITÉ DOUCE

Le programme propose le confortement et la sécurisation des circulations piétonnes et cyclables en créant un véritable espace dédié, séparé de la chaussée.

VÉGÉTALISATION

Des espaces végétalisés permettront de mettre à distance et marqueront également l'entrée dans la commune.

> CE QUI N'A PAS ÉTÉ RETENU

> la demande unanime de **dévi**ation de la piste cyclable n'a pas été retenue. Le parti pris du programme est de maintenir la continuité principale cyclable, et identifiée comme telle, connectant Murianette à Domène et Gières, mais en la sécurisant par un véritable espace dédié, une séparation marquée et une mise à distance de la chaussée grâce aux espaces végétalisés

> La sécurisation au niveau du croisement de l'église, et plus largement sur l'ensemble de la Montée du Champ de la Vigne, fait partie intégrante de la réflexion à long terme. Cependant, cet espace étant très contraint (voirie étroite et ruisseau torrentiel), et ne permettant pas de développer une nouvelle centralité, il a été écarté. Des travaux ponctuels pourraient être envisagés sur ce secteur (en accompagnement du projet présenté), afin de permettre aux modes doux de se rendre au centre-bourg de façon confortable et sécurisée.

PARTIE 3 : SUITES DONNÉES

CONTRIBUTIONS RETENUES & NON-RETENUES

PLACE RAFFIN DUGENS

L'acquisition foncière de BG Paysage nécessite des négociations et le départ de l'entreprise. Cela constitue également une incertitude dans les années à venir, c'est pourquoi l'étude programmatique l'intègre dans une ambition à long terme.

L'attente première des habitants est d'avoir une véritable place, un espace rassembleur et convivial, ombragé.

L'espace le plus propice identifié par les habitants lors de la concertation était situé au niveau du parvis de l'école.

En terme de mobilité, la volonté était de réduire au maximum la place de la voiture, en faveur des mobilités douces et de sécuriser la sortie d'école.

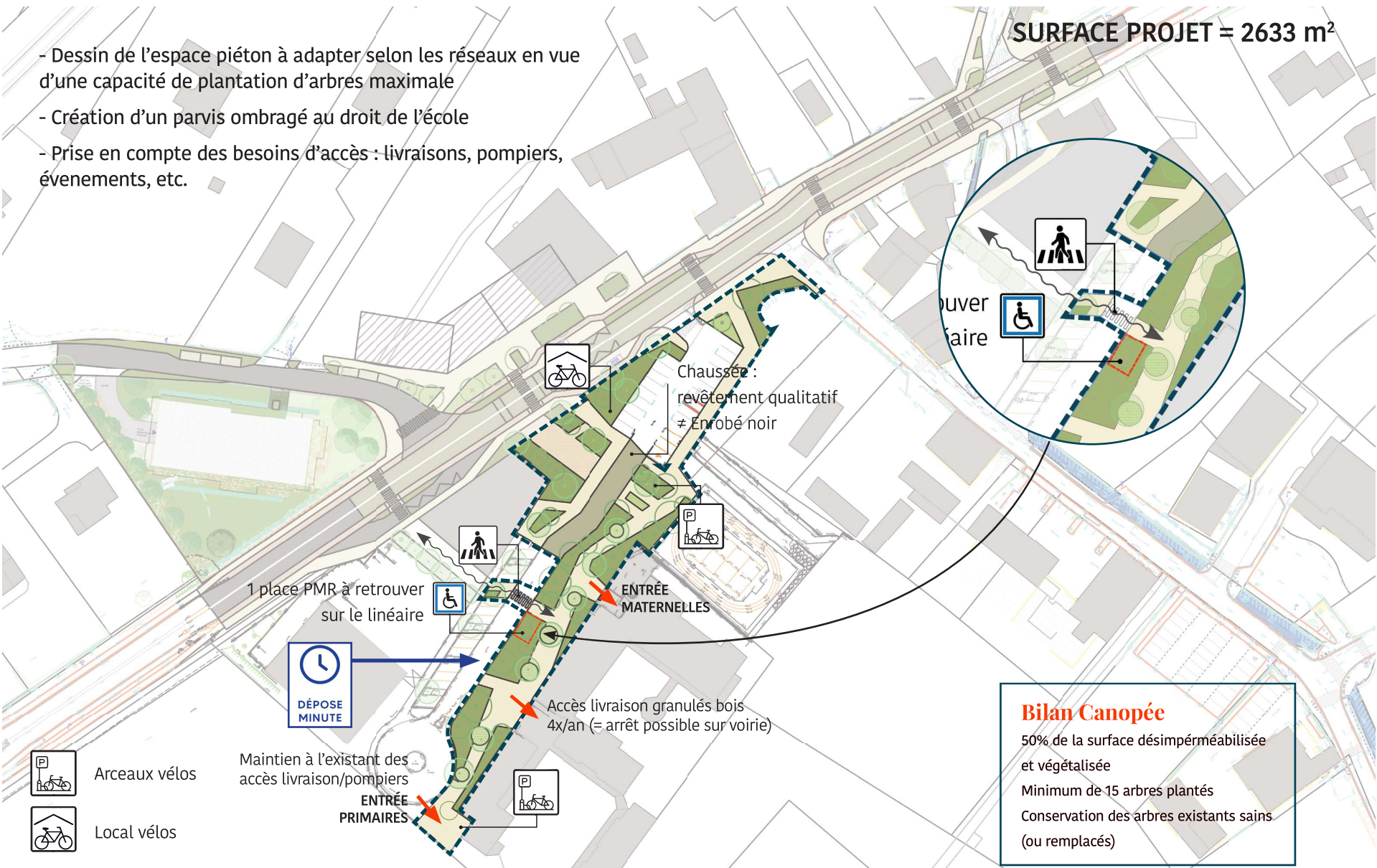
Le **programme** s'inscrit en continuité avec cette intention, il prévoit:

PARVIS VÉGÉTALISÉ

> la création d'un parvis ombragé au droit de l'école

> le mail paysager constitué, permet d'intégrer du mobilier ludique, petits jeux d'équilibre en bois pour les enfants.

EXEMPLE D'AMENAGEMENT POUR UN PARVIS D'ECOLE



PARTIE 3 : SUITES DONNÉES

CONTRIBUTIONS RETENUES & NON-RETENUES

PLACE RAFFIN DUGENS

REDUCTION DE LA PLACE DE LA VOITURE

> le parvis de l'école, élargi grâce à la suppression des stationnements en épi de ce côté de la rue Raffin Dugens, est uniquement accessible aux piétons et aux cycles

> la mise en place de stationnement vélo

> le stationnement véhicule en épi est maintenu de l'autre côté de la rue Raffin Dugens, côté logements

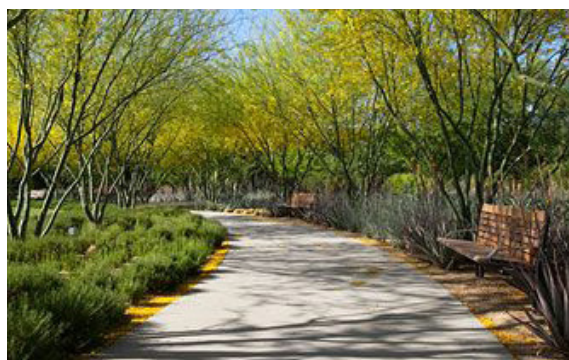
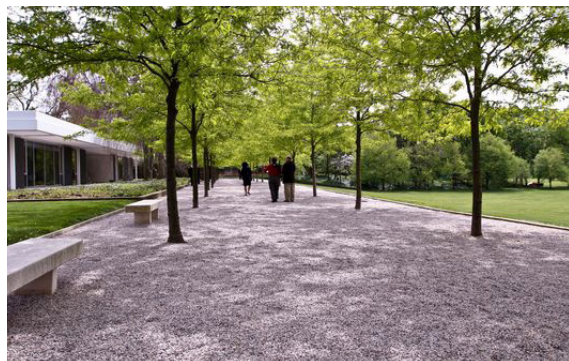
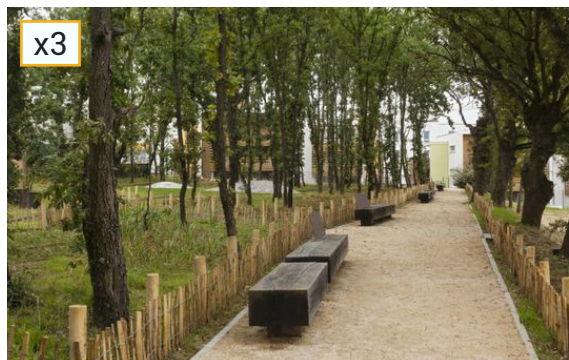
> la création d'une petite aire de dépose minute à destination des muranettois résidant loin du centre (>10min à pieds, hameaux de montagne).

VEGETALISER LE PLUS POSSIBLE

> la diminution de l'emprise dédiée à la voiture, permet également d'ouvrir des poches végétales.

Le dessin du plan de l'étude programmatique devra évoluer en fonction des impératifs techniques.

MAIL PAYSAGER (ACCÈS À L'ÉCOLE)



> CE QUI N'A PAS ÉTÉ RETENU

Ce qui n'a pas été retenu / scénario long terme

> les stationnements répartis sur **2 parkings** proposés lors des ateliers de concertations sont positionnés au niveau du bassin de rétention et au niveau d'une partie de l'emprise de l'entreprise BG Paysage. En effet, la relocalisation des places de stationnement supprimées devant l'école se fera donc dans le scénario long terme, car les études communales en cours doivent encore déterminer la dimension du bassin, et l'acquisition foncière de BG Paysage est soumise à une démarche de négociation.

- > Des aménagements dédiés en priorité aux **piétons**
- > Une forte présence du **végétal**
- > Du **mobilier** et des **jeux**

PARTIE 3 : SUITES DONNÉES

CONTRIBUTIONS RETENUES & NON-RETENUES

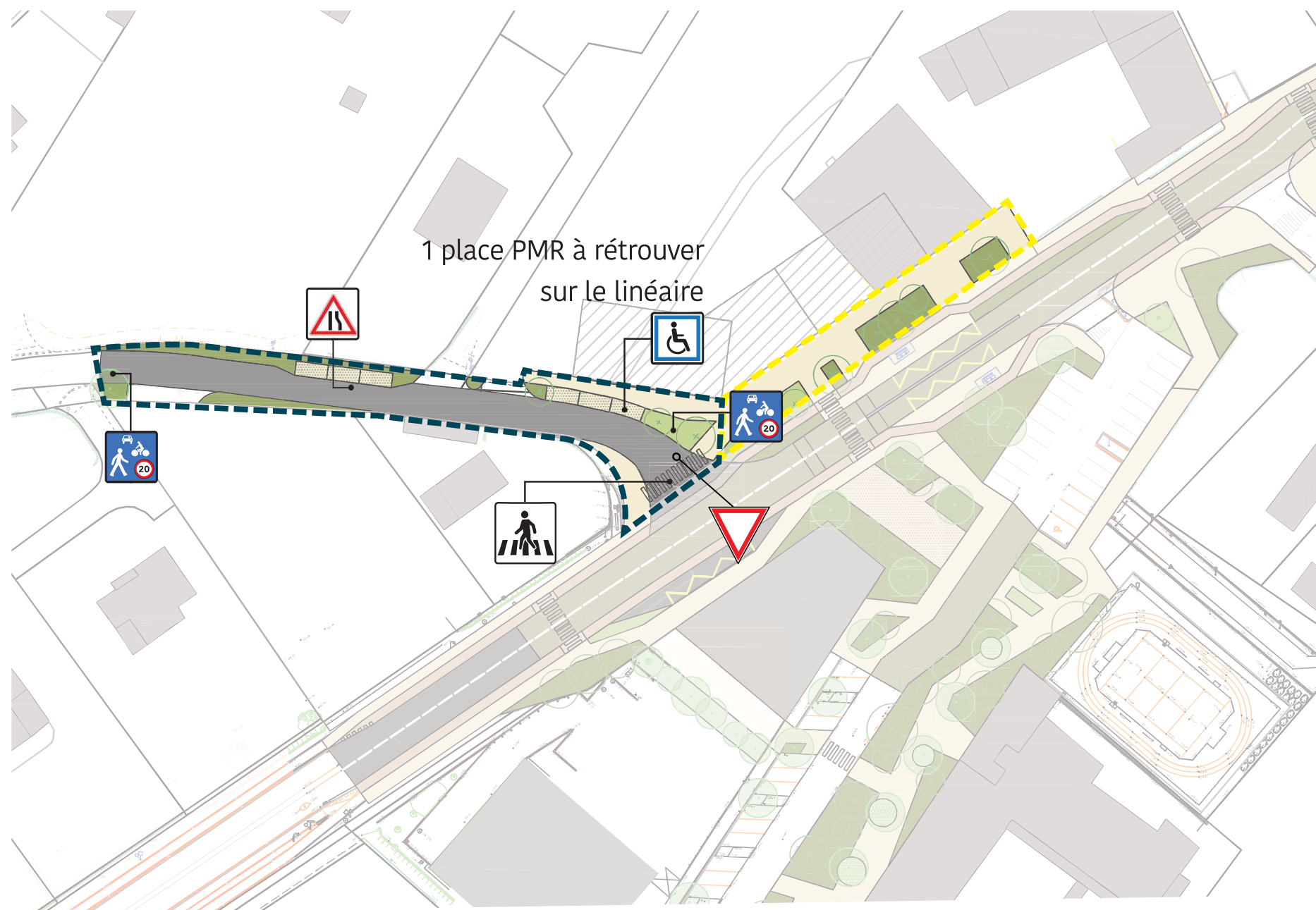
CHEMIN D'AVIGNONET

Concernant le chemin d'Avignonet, la concertation a mis en avant le souhait de préserver le caractère rural et résidentiel du chemin.

Le **programme** s'inscrit dans le prolongement de cette volonté en réduisant l'emprise de la chaussée . Ce qui permet, d'une part, de végétaliser la rive Nord et ainsi de renforcer l'ambiance rurale, et d'autre part, de prévoir des places de stationnement facilitant les arrêts aux futurs commerces et/ou logements.

L'aménagement amorce l'insertion progressive avec la rue Hector Berlioz par une zone de rencontre, incitant au ralentissement des véhicules et facilitant les déplacements piétons et cyclables.

EXEMPLE D'AMENAGEMENT



PARTIE 3 : SUITES DONNÉES

CONTRIBUTIONS RETENUES & NON-RETENUES

CHEMIN D'AVIGNONET

Le développement de commerces de proximité, attendu par les habitants, est prévu en rez-de-chaussée du futur programme de logement (OAP 36). Un petit parvis de desserte des commerces prolonge le plateau surélevé de la rue Hector Berlioz.

L'ensemble crée une centralité élargie et permet de connecter les deux rives de la rue Hector Berlioz. La largeur conservée permet également le maintien des activités agricoles.

Sur ce secteur, toutes les propositions présentées au programme sont accueillies favorablement et font consensus auprès des murianettois.

PARTIE 3 : SUITES DONNÉES

CONTRIBUTIONS RETENUES & NON-RETENUES

Certaines contributions numériques et remarques constructives lors de la concertation n'ont cependant pas pu être retenues, ou approfondies dans cette étude programmatique. Elles sont retranscrites ci-après avec les éléments de réponse en expliquant les raisons.

MOBILITÉ

> MONTÉE DE LA VIGNE

La sécurité au niveau du chemin de la montée de la Vigne est remise en cause, notamment à vélo. Le projet présentant une diminution des stationnements, la contribution pointe le manque de sécurité pour la circulation cyclable, ce qui est au détriment des habitants du hameau de montagne.

Comme présenté précédemment, la sécurisation au niveau de la Montée du Champ de la Vigne, fait partie intégrante de la réflexion long terme. Cependant, cet espace étant très contraint (voirie étroite et ruisseau torrentiel), et ne permettant pas de développer une nouvelle centralité, il a été écarté.

Des travaux ponctuels pourraient être envisagés sur ce secteur (en accompagnement du projet présenté), afin de permettre aux modes doux de se rendre au centre-bourg de façon confortable et sécurisée.

> CHEMIN DE LA PERRIÈRE

La sécurité et la circulation au niveau du chemin de la Perrière ont été remis en cause par de nombreuses contributions numériques. Les habitants décrivent la vitesse, le manque de visibilité et l'étroitesse de la portion circulaire comme l'ensemble des facteurs accidentogènes. La réalisation d'un ensemble immobilier est contesté, l'augmentation de la fréquence des véhicules sur cette portion est présentée comme un risque d'accident accru.

L'accès à la nouvelle opération immobilière était en effet prévu par le nord. Les plans du programme présentent l'accès de ces résidences au sud.

L'enjeu premier est de limiter les flux de véhicules au niveau du futur centre-bourg. L'étude de dimensionnement

du bassin permettra de confirmer la possibilité ou non d'un nouvel accès RD523 - rue Raffin Dugens au sud des logements Seconde Nature (projet à long-terme).

A l'issue de ces études, des précisions permettront de cadrer l'aménagement réalisé par le promoteur au niveau de la desserte des nouveaux logements.

> CHEMIN DE LA DÉLAISSÉE

Lors des ateliers de concertation l'aménagement du chemin de la Délaissée en faveur des mobilités douces, est ressorti comme une attente importante des habitants de Murianette. Située hors périmètre du projet, elle n'a pas été intégrée dans la présente étude. C'est une des priorités pour la suite des projets d'aménagement de la commune.

PARTIE 3 : SUITES DONNÉES

CONTRIBUTIONS RETENUES & NON-RETENUES

INFRASTRUCTURE PUBLIQUE

Une des contributions numériques propose la construction d'un gymnase afin d'y recevoir les associations sportives de Murianette, ainsi que les événements culturels. Cette contribution est bien entendue, toutefois elle ne concerne pas le périmètre de cette étude programmatique.

TRAVAUX

La période de travaux et la déviation du centre de Murianette pendant cette période, ressort dans une des contributions.

Cette phase d'étude programmatique est une des premières étapes du projet. Elle se situe donc très en amont de la phase de travaux dont la planification reste encore à définir. Cette question sera anticipée et abordée dans les phases opérationnelles (étude de conception, faisabilité, dimensionnement, réalisation, etc...). Des solutions techniques existent, comme le phasage de chantier en mi-chaussée (alternat de circulation).

BIODIVERSITÉ

La question des moustiques est abordée dans une contribution, notamment au niveau de la gestion des eaux de pluie, mais aussi dans la mise en place d'une diminution écologique de l'espèce (intégration de nichoirs à chiroptères).

Cette contribution est bien prise en compte et sera intégrée dans les futures étapes, pendant les études opérationnelles.

FINANCEMENT

Une inquiétude retranscrite pendant la restitution publique et au sein des contributions numériques, concerne le financement du projet, avec la crainte, notamment d'une augmentation des impôts.

Une première répartition prévisionnelle du financement du projet entre la commune et la métropole a été présentée en réunion publique le 4 novembre 2024. Ces éléments seront approfondis dans la suite des études.

